





PROCÈS-VERBAL

DE CONSTAT

L'AN DEUX-MILLE-VINGT ET LE <DATE>

À <HEURE>

À LA REQUÊTE DE :

<Identité du requérant, adresse, Numéro d'immatriculation au RCS etc.>

SUR LA RÉQUISITION DE :

Madame, Monsieur <Nom, Prénom, qualité>

LEQUEL/LAQUELLE M'A EXPOSE :

Que la requérante est bénéficiaire d'un permis de <type de permis> numéro <numéro>, en date du <DATE> relatif à l'immeuble sis <ADRESSE>.

Que, conformément au Code de l'Urbanisme, cette autorisation administrative a fait l'objet d'un affichage sur site.

Qu'afin de faire courir le délai de recours des tiers, elle me requiert à l'effet de constater cet affichage,

C'est pourquoi,

Déférant à cette réquisition,



Je, <NOM Prénom>, Huissier de Justice Associé au sein de <nom étude>, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice près le Tribunal Judiciaire, demeurant <adresse>, soussigné,

Me suis transporté ce jour, sur place au <ADRESSE>

Où étant, je constate qu'est affiché un panneau de grande dimension.

Étant précisé que ce dernier est visible et lisible depuis la voie publique.

J'en ai rapporté les mentions ci-après :

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Permis :	PC XXXX XXX XXXX
En date du :	XX XX XX XX 2 0 2 0
Bénéficiaire(s) :	NOM BENEFICIAIRE
Nature des travaux :	NATURE DES TRAVAUX NATURE DES TRAVAUX NATURE DES TRAVAUX
Superficie hors œuvre nette autorisée :	XXXXXX m ²
Hauteur de la/des construction(s) :	XXXXXX m
Surface des bâtiments à démolir :	XXXXXX m ²
Superficie du terrain :	XXXXXX m ²
Le dossier peut être consulté à la Mairie de (ville et adresse) :	
VILLE ADRESSE DE LA MAIRIE	
Droit de recours : Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).	



J'ai illustré mes constatations au moyen d'une photographie annexée ci-dessous :



Ces constatations faites, j'ai apposé un autocollant dans un coin de ce permis sur lequel figurent une Marianne et la mention

« Affichage constaté par huissier de justice ».

Mes constatations terminées, je me suis retiré.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé les photographies ci-dessus qui sont le reflet exact de mes constatations.



PASSAGES SUIVANTS



Virtu'elle
Votre assistante de poche





PROCÈS-VERBAL

DE CONSTAT

L'AN DEUX-MILLE-VINGT ET LE <DATE>

A <HEURE>

À LA REQUÊTE DE :

<Identité du requérant, adresse, Numéro d'immatriculation au RCS, etc.>

SUR LA RÉQUISITION DE :

Madame, Monsieur <Nom, Prénom, qualité>

LEQUEL/LAQUELLE M'A EXPOSÉ :

Que la requérante est bénéficiaire d'un permis de <type de permis> numéro <numéro>, en date du <DATE> relatif à l'immeuble sis <ADRESSE>.

Que, conformément au Code de l'Urbanisme, cette autorisation administrative a fait l'objet d'un affichage sur site.

Que ce dernier a préalablement été constaté les <Date(s)> du ou des passages précédent(s), suivant <procès-verbaux> de Maître <NOM Prénom>, huissier de justice au sein de <ÉTUDE>.

Qu'étant donné que la situation se perpétue, la requérante a le plus grand intérêt à le faire constater à nouveau,

Qu'elle me requiert à cet effet,



C'est pourquoi,

Déférant à cette réquisition,

Je, <NOM Prénom>, Huissier de Justice Associé au sein de <nom étude>, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice près le Tribunal Judiciaire, demeurant <adresse>, soussigné,

Me suis transporté ce jour, sur place au <ADRESSE>

Où étant, je constate qu'est affiché un panneau de grande dimension.

Étant précisé que ce dernier est visible et lisible depuis la voie publique.

J'en ai rapporté les mentions ci-après :



PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Permis :

PC XXXX XXX XXXX

En date du :

XXXX XXX XXX XXX 2 0 2 0

Bénéficiaire(s) :

NOM BÉNÉFICIAIRE

Nature des travaux :

NATURE DES TRAVAUX
NATURE DES TRAVAUX
NATURE DES TRAVAUX

Superficie hors œuvre nette autorisée :

XXXXXX m²

Hauteur de la/des construction(s) :

XXXXXX m

Surface des bâtiments à démolir :

XXXXXX m²

Superficie du terrain :

XXXXXX m²

Le dossier peut être consulté à la Mairie de [ville et adresse] :

VILLE
ADRESSE DE LA MAIRIE

Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).



J'ai illustré mes constatations au moyen d'une photographie annexée ci-dessous :



Il est précisé qu'un autocollant est apposé sur ce panneau sur lequel figurent une Marianne et la mention :

« Affichage constaté par huissier de justice ».

Mes constatations terminées, je me suis retiré.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé les photographies ci-dessus qui sont le reflet exact de mes constatations.

